

COMMUNE DE DOIZIEUX
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 A 18 h 30

Le PREMIER JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de DOIZIEUX, se sont réunis, en mairie de Doizieux, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. ALBERT, PERENNEZ, CLERJON, CHOMIER, CROZET, BERNE, CHANAL, ESPINHA, JACQUIN, MICOL, MONTOU, ORIOL.

Absents excusés : M. BERLIER (pouvoir à M. CROZET), Mme GACON (pouvoir à Mme JACQUIN), Mme LOIR (pouvoir à M. ALBERT).

Soit DOUZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

M. Pascal ORIOL a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2026
- Nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- SIEL – Approbation Avenant à la convention de l'achat d'énergies, de fournitures et de service en matière énergétique
- ONF – Approbation convention de mandat de facturation
- Création d'emplois non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité
- Restaurant scolaire et périscolaire – Approbation des tarifs 2026 – 2027
- Restaurant scolaire et périscolaire – Approbation du règlement intérieur
- SEM – CLECT - Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant
- Fédération Pêche de la Loire – Approbation convention
- Questions diverses

Délibération n° 01-07-2026 examinée le 01/07/2026 – SIEL – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière énergétique – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-07-2026 examinée le 01/07/2026 – ONF – Approbation convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour des recettes issues des ventes de bois – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-07-2026 examinée le 01/07/2026 – Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-07-2026 examinée le 01/07/2026 – Restaurant et périscolaire – Approbation des tarifs pour l'année scolaire 2026 - 2027 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-07-2026 examinée le 01/07/2026 – Périscolaire – Approbation du règlement intérieur – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-05-2026 examinée le 01/07/2026 – Restaurant scolaire – Approbation du règlement intérieur – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-07-2026 examinée le 01/07/2026 – Saint Etienne Métropole – Désignation des représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-07-2026 examinée le 01/07/2026 – Fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire (FDAAPPMA42) – Approbation convention de partenariat – Approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Vu le fichier des logements vacants, vu le dernier recensement, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas instituer la taxe sur les logements vacants. Toutefois une information sera publiée dans la petite gazette ou un article dans le bulletin municipal du mois de janvier 2027.

SIEL – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de l'achat d'énergies, de fournitures et des services en matière énergétique

La commune adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL, un avenant à la convention a été établi afin d'ajouter une composante « flexibilité – service aux réseaux »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant et autorise Mr le Maire à le signer

ONF – Approbation convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation pour des recettes issues des ventes de bois

Vu la mise en place de la facturation électronique, il est nécessaire d'établir une convention avec l'ONF afin de leur donner mandat pour émettre et déposer la facture sur chorus pro pour notre compte lors des ventes de coupe de bois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mandat de facturation.

Création d'emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir recruter des emplois jeunes sur des emplois non permanent et saisonnier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

Restaurant et périscolaire – approbation des tarifs pour l'année scolaire 2026 - 2027

En accord avec la commune de La Terrasse-sur-Dorlay, une majoration est créée concernant les enfants présents après la fermeture du service périscolaire, les autres tarifs ne changent pas, à savoir :

Restaurant scolaire :

- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
QF <= 500 € : 4.10 € le repas, incluant 1.00 € de service périscolaire
- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
501 € < QF <= 1200 € : 4.40 € le repas, incluant 1.30 € de service périscolaire
- Enfant inscrit (et présent ou absent sans justificatif médical)
QF > 1201 € : 4.70 € le repas, incluant 1.60 € de service périscolaire
- Enfant PAI Allergie – panier repas : 1.00 € le service périscolaire si QF <= 500 €
- Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.30 € le service périscolaire si 501 < QF <= 1200 €
- Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.60 € le service périscolaire si QF > 1201 €
- Enfant non inscrit et présent : majoration de 11 € quel que soit le QF
- Adulte : 8 € le repas

Périscolaire le matin (de 7h30 à 8h30) :

- QF < 500 € : 0.60 € par demi-heure
- 501 € < QF > 1200 € : 0.80 € par demi-heure
- QF > 1201 € : 1.00 € par demi-heure

Périscolaire le soir (de 16h30 à 19h00) :

- QF < 500 € : 0.60 € par demi-heure
- 501 € < QF > 1200 € : 0.80 € par demi-heure
- QF > 1201 € : 1.00 € par demi-heure
- Enfant présent après la fermeture du service : majoration de 11 € quel que soit le QF + ½ heure correspondant au QF

Périscolaire – Approbation du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe que suite aux élections municipales et à une réorganisation des services de la mairie de La Terrasse-sur-Dorlay, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur du périscolaire afin d'approuver les modifications des contacts ainsi que le tarif de majoration pour tout enfant présent au-delà de la fermeture du service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement.

Restaurant scolaire – Approbation du règlement intérieur

Vu le changement des coordonnées de contact pour la mairie de La Terrasse-sur-Dorlay, il est nécessaire d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur.

Saint Etienne Métropole – Désignation des représentants au sein de la CLECT

Suite aux élections municipales et suite à la mise en place du conseil de communauté, il est nécessaire de désigner les représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal désigne : Marion PERENNEZ (membre titulaire)
Stephan MONTOU (membre suppléant)

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Loire

Suite à l'épisode de pollution mécanique du Dorlay consécutive à la vidange du barrage de l'ex-usine de moulinage, un accord a été trouvé avec la Fédération de la pêche. Une convention doit être établie afin de finaliser cet accord et de clôturer le dossier judiciaire.

La convention a une durée de 6 ans et consiste à :

Pour la commune :

- 1^{ère} étape : pour s'assurer que le projet de translocation des écrevisses à pattes blanches puisse être couronné de succès, il est indispensable de vérifier au préalable, par une analyse sanitaire de la population, que celle-ci n'est pas contaminée par la peste des écrevisses californiennes. Celle-ci représente un montant de 1 680.07 € HT
- 2^{ème} étape : si la 1^{ère} étape conclut que la population d'écrevisses à pattes blanches n'est pas contaminée, la phase terrain avec la translocation des écrevisses à pattes blanches peut être lancée. Celle-ci représente un coût de 1 600.25 € HT

Pour la FDAAPPMA42 :

- Se chargera du suivi pluriannuel durant 5 ans. Cette opération ne consiste pas à réparer le préjudice écologique, mais à suivre les effets de la réparation en nature. Celle-ci représente un montant de 1 047.45 € HT

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les élus que le recensement de la population aura lieu pour la commune de Doizieux mi-janvier à mi-février 2027. Nous recherchons des agents recenseurs, les élus ne peuvent pas réaliser cette mission
- Monsieur le Maire informe que la déchèterie mobile aura bien lieu sur la commune de Doizieux le samedi 5 septembre sur le parking du stade du Janorey et non sur le parking à l'entrée du village.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du comité syndical du Parc Naturel Régional du Pilat. Mme Virginie Bonnet-Ferrand a été élue présidente.
- Monsieur le Maire informe qu'il y a un webinaire de la biodiversité demain, jeudi 2 juillet de 13h30 à 15h, si un(e) élu(e) peut le suivre car il n'est pas disponible

- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion avec Mr Charbonnier de SEM en charge du PLUi. Le calendrier annoncé est l'approbation du PLUi par toutes les communes de la métropole en 02/2028.
- Monsieur le Maire demande de créer un groupe de travail sur la gestion des déchets au sein de la commune (bacs de tri, poubelles, local à poubelles à l'entrée du village et celui de la salle polyvalente ainsi que sur Saint Just). Mikaël, Emie, Claire, Stephan et Grégoire se portent volontaires pour travailler sur ce sujet.
- Monsieur le Maire informe d'une demande de remettre en état le terrain de boules qui est dans le village, Rue de la Tour. Ce terrain appartient à la commune, les agents techniques ont procédé au débroussaillage...peut-être qu'un apport de sable serait nécessaire ?
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion est programmée pour avancer sur la création de l'association pour la gestion du futur théâtre. Un questionnaire va être joint au bulletin municipal afin d'avoir l'avis et l'engagement des habitants par rapport à ce nouvel équipement.
- Monsieur le Maire informe qu'il y a la restitution de la résidence d'architecture – session 2 par Gloria et Léopold - le jeudi 2 juillet à 18h dans la salle du conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe de l'accord de la subvention de l'Etat - DETR pour un montant de 13 368 € pour les travaux de rénovation du local à côté de la chaufferie soit 40 % du montant estimatif des travaux. Ainsi que l'accord de la subvention du Département – Enveloppe de solidarité 2027 pour un montant de 7 000 € correspondant à 50 % du montant des travaux de création d'un escalier, portillon et pose de fenêtres sous la dalle.
- Monsieur le Maire demande des volontaires pour accompagner Florence dans la conception des menus du restaurant scolaire, vu le changement de la personne en charge de la préparation des repas. Marion, Emie, Alexandra et Lucile souhaitent apporter leur aide.
- Une élue informe que la signature de la CTG devra intervenir avant le 16 décembre 2026. La CTG est une convention qui permet d'avoir des aides financières de la CAF par rapport à des actions menées au sein du périscolaire, centre de loisirs Terrazieux et la Crèche les Mini-pouces.
- Un élu fait le compte rendu des travaux du théâtre, l'extension est terminée, cette semaine début des travaux à l'intérieur.
- Un élu informe que lors des ventes de bois, aucune parcelle n'a été vendue, nous allons faire une proposition concernant la parcelle n°6 à l'entreprise la mieux disante.
- Un élu informe d'une demande d'autorisation pour poser des capteurs dans des parcelles communales afin d'étudier le climat
- Un élu informe d'une réunion avec l'association Loire Tourisme. Les statistiques montrent qu'il manque des logements touristiques dans la Loire, que 80 % des déplacements se font en voiture. Les touristes viennent dans le département de la Loire pour la nature, le patrimoine, les gorges de la Loire ou le retour aux sources. Les élus souhaitent développer le tourisme sur la commune de Doizieux en travaillant sur un village de caractère.
- Une élue fait la remarque qu'il y a des sacs jaunes de partout et que cela ne fait pas une belle image de la commune. Mr le Maire informe que Saint Etienne Métropole va mettre en place des bacs jaunes pour tous les habitants, et de ce fait plus de distribution de sacs jaunes. Toutefois, le problème se pose pour les personnes qui n'ont pas de possibilité pour le stockage des poubelles jaunes. C'est pourquoi un groupe de travail sur la gestion des déchets est créé.
- Une élue indique que cette année la commune n'accueillera pas de Scouts et Guides de France dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel Régional du Pilat.
- Une élue informe que le projet de la création d'un conseil municipal des enfants est en bonne voie. Un lancement à la rentrée scolaire 2026-2027 est prévu avec les élèves de CM et 6^{ème}, ce qui représente une dizaine d'enfants.
- Des élus distribuent un document par rapport à la préparation de la rencontre qui aura lieu le 13 novembre à la salle polyvalente.
- Une élue fait le compte rendu de la réunion de la commission sociale. Il en ressort que les manifestations de l'ancien mandat vont être maintenues et que des nouvelles actions pour les aînées de notre commune sont en réflexion.
- Une élue informe que la visite pour « villes et villages fleuris » aura lieu le mardi 7 juillet à 14h30
- Une élue informe que lors de la canicule, aucune action d'accompagnement spécifique n'a été nécessaire sur la commune, la mairie n'a reçu aucun appel. La liste des personnes de + de 75 ans a été établie et les personnes sont suivies.
- Une élue fait le compte rendu du webinaire sur le programme Terre d'élan porté par le Département de la Loire. Une action pourrait être mise en place sur la commune concernant le bien vieillir et la prévention.

- Une élue informe que les bancs à l'entrée du village sont en mauvais état. La remise en état pourrait faire partie d'un projet pour le conseil municipal d'enfants.
- Une élue fait le compte rendu de la réunion de la crèche les mini pouces, à savoir un déficit budgétaire sur l'année 2025, le taux de remplissage n'est qu'à 61 %. Afin de faire des économies sur l'encadrement, il va être mis en place un accueil modulé.
- Un élu informe que la cérémonie Dakota aura lieu le samedi 12 septembre 2026 à 10h30 à la Jasserie. Une demande d'aide auprès des élus est lancée pour le transport du matériel.
- Un élu indique que le prochain bulletin municipal est en cours de finalisation, il devrait bientôt être prêt pour l'impression.
- Un élu fait le compte rendu de la journée de découverte des hébergements et restaurants sur la commune avec le Parc Naturel Régional du Pilat et Saint Etienne Métropole Tourisme.
- Un élu a eu une demande de propriétaires de bois dont les parcelles sont inaccessibles suite aux inondations de 2024, en particulier le chemin du Gas et des Meules. Une étude va être faite afin de savoir si la commune peut bénéficier de subventions pour la remise en état de ces dessertes.
- Monsieur le Maire en collaboration avec les élus présents fixe le prochain conseil municipal le jeudi 27 août 2026 à 18h30.

La séance est levée à 22 h 30.

Monsieur le Maire,
Hans ALBERT,

Le secrétaire de séance,
Pascal ORIOL,





Publié le : 4 septembre 2026
Auteur de l'acte : Hans ALBERT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire